

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Convention de mise à
disposition d'un local à la
compagnie la Traversée

Date de convocation :
4 décembre 2024

Date de séance :
11 décembre 2024

Date d'affichage :
17 décembre 2024

Membres en exercice : 55

Membres présents : 37

Membres votants : 40

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à 12h00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle de réunion de PICQUIGNY, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE,

Mrs HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, MAUGER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient absents, excusés :

Mmes LEBRUN, CAPRON, MINET,
Mrs PINCHON, LEITAO, DE LIMERVILLE, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, CARPENTIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

M DELAFOSSE donne pouvoir à Mme DIRUY
M CARPENTIER donne pouvoir à M POISSON
Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA

Secrétaire de séance : Mr DELASSUS Anthony

La séance étant ouverte,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Monsieur le Président propose de mettre à disposition de la compagnie la Traversée un local appartenant à la Communauté de Communes.

Il propose par conséquent d'établir une convention ayant pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition.

Le local mis à disposition est le local n°6, 130 rue de la Cave à Vignacourt d'une superficie d'environ 15 m2.

L'occupation des locaux sera consentie moyennant un loyer de 75€ par mois.

La Compagnie la Traversée devra s'assurer auprès d'une compagnie d'assurances notoirement connue et solvable, contre les risques en responsabilité civile d'incendie, d'explosion, de vol, de foudre, de bris de glace et de dégâts des eaux, et contre tout risque locatif et recours des voisins et des tiers résultant de leurs activités ou de leurs qualités. L'assurance souscrite devra générer des dommages et intérêts suffisants pour permettre la reconstruction des locaux confiés.

Elle s'engage également à souscrire une police d'assurance pour couvrir les biens stockés dans l'espace mis à disposition.

La Compagnie la Traversée devra s'acquitter du paiement des primes et en justifier chaque année par remise à la Communauté de Communes Nièvre et Somme de l'attestation.

La convention est signée pour une durée d'un an à compter de sa date de signature.

Elle sera renouvelable par reconduction tacite.

Ouïe la proposition du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition de locaux appartenant à la Communauté de Communes avec la Compagnie la Traversée.
- Dit que cette mise à disposition sera consentie moyennant un loyer mensuel de 75 €.
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Jean-Philippe DELFOSSE

5ème Vice-Président en charge des Energies renouvelables - des constructions et services publics - du PCAET - de la mobilité,

Pour le Président empêché,

Par Délégation du Conseil Communautaire,

Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Fait le 11/12/2024

A Flixecourt

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 16 décembre 2024 et de sa publication le 17 décembre 2024.

Philippe DELFOSSE

5ème Vice-Président en charge des Energies renouvelables - des constructions et services publics - du PCAET - de la mobilité,

Pour le Président empêché,

Par Délégation du Conseil Communautaire,

Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Fait le 11/12/2024

A Flixecourt

